

est donc obligé de s'en tenir à quelques produits d'un usage universel, tels que le vin et le sel. Eh ! bien, nous le demandons, un droit sur des objets de première nécessité peut-il être perçu en raison du revenu du consommateur ? Le besoin est égal, la consommation est égale, mais la fortune ne l'est pas. Les boissons fermentées sont aussi utiles à l'homme qui gagne 500 francs par année avec ses bras qu'à celui qui en gagne 10,000, grâce à sa capacité commerciale ou industrielle. Les quantités consommées par l'un et par l'autre peuvent donc être égales ; mais elles ont une importance bien différente relativement à leurs ressources ; elles diminuent leurs revenus dans une proportion bien inégale. Le premier paierait, par exemple, la 25^e partie de son revenu pour sa consommation en boissons, et l'autre la 500^e seulement. Lors donc que le fisc vient demander à ces deux consommateurs une somme égale, l'un contribue aux charges de l'Etat en donnant 1 sur 25, et l'autre 1 sur 500. Si l'on prend pour base d'un impôt la consommation de certains objets indispensables à la vie, il n'y a plus de proportionnalité, plus d'équité ; car le contribuable paie alors en raison du vin ou du sel qu'il est obligé de consommer et non plus en raison du revenu qu'il possède.

On dit, pour justifier les taxes indirectes, qu'elles se confondent avec le prix de l'objet consommé, qu'elles trompent ainsi le contribuable, et que celui-ci les paie sans s'en apercevoir. Cela ne signifie pas autre chose que ceci : celui qui a de l'argent pour payer la taxe peut acheter le produit imposé ; mais celui qui ne peut pas la payer se passe du produit. D'ailleurs, que le consommateur s'aperçoive ou ne s'aperçoive pas qu'il paie, cela ne fait rien à la question de justice. Est-il légitime de voler un aveugle ?

Résumons-nous : la loi, la raison, la justice veulent que chacun contribue aux charges de l'Etat en proportion de son revenu. Les partisans de l'impôt des boissons veulent au contraire que chacun paie non en raison de la fortune, qui est variable, mais de la consommation qui l'est fort peu quand il s'agit d'objets de grande nécessité ; non en raison du revenu qui diffère pour tout le monde, mais en raison des besoins qui sont à peu près les mêmes chez tous les individus. On ne s'aperçoit pas ou on ne veut pas s'apercevoir que si ces besoins sont assez impérieux pour exiger une satisfaction, l'impôt de consommation dégénère forcément en *capitation*, c'est-à-dire que le pauvre paie autant que le riche. Mais que dire, lorsque le législateur n'a pas même su s'arrêter à cette injustice qui consiste dans l'égalité devant l'impôt du consommateur opulent et du consumma-